

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/11/2015

**Délibération n° D-2015-430**

Cession lot 15 lotissement Les Champs de l'Ormeau  
(HL n°164)

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Cession lot 15 lotissement Les Champs de l'Ormeau  
(HL n°164)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a décidé la création du lotissement communal Les Champs de l'Ormeau, constitué de 15 lots.

La séance du Conseil municipal du 16 novembre 2009, a fixé le prix de revient du lotissement, et le prix de vente des parcelles à 70,50 €/m<sup>2</sup>.

Cependant, certaines parties des parcelles du lotissement Les Champs de l'Ormeau ouest sont situées sur une ancienne carrière et de ce fait le prix de vente a donc été diminué à 30,00 €/m<sup>2</sup> pour ces parties.

Les lots 1 à 14 ont été cédés. Il reste le lot n° 15 représentant la parcelle cadastrée section HL n°164 pour une superficie de 744 m<sup>2</sup>, qui avait été retiré de la vente suite à la découverte d'une zone de carrière plus étendue et qui a fortement réduit la constructibilité de ce terrain.

Afin de permettre la vente de ce dernier lot, et la clôture de ce dossier de lotissement, il peut être envisagé la vente de la parcelle à un prix fixé sur la base de 30,00 €/m<sup>2</sup> hors taxe, tel qu'il avait été défini pour les parties situées en zone de carrière.

En fonction des modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge. En conséquence le prix de vente de cette parcelle s'élève à VINGT SIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (26 784,00 €) taxe sur la valeur ajoutée sur la marge incluse.

La TVA sur la marge est d'un montant de 2 916,48 €.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à 23 867,52 € soit un prix au m<sup>2</sup> de 32,08 €, conformément à l'avis délivré par France Domaine.

Le propriétaire riverain de ce terrain s'est porté acquéreur de la parcelle au prix proposé.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau prix de 32,08 €/m<sup>2</sup> pour le lot 15 du lotissement Les Champs de l'Ormeau, du fait de sa situation dans une zone de carrière ;
- approuver la cession de ce lot cadastré section HL 164 au profit du propriétaire riverain moyennant le prix de 23 867,52 € hors TVA sur la marge, soit à 32,08 €/m<sup>2</sup> ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;

- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT